**Question écrite n° 03942 de Mme Marie-Pierre Monier (Drôme - SOCR)**

**publiée dans le JO Sénat du 22/03/2018 - page 1313**

Mme Marie-Pierre Monier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression de la filière sciences économiques et sociales (SES) prévue dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée. Le projet de réforme qu'il a annoncé le 14 février 2018, qui est prévu pour s'appliquer en 2021, soulève de nombreuses inquiétudes de la part du monde enseignant quant à la future formation des élèves en SES et à la marginalisation future de cette discipline. Introduite au lycée il y a plus de 50 ans, cette discipline a en effet promu une « troisième culture » aux côtés des humanités et des sciences, contribuant à l'enrichissement de la formation intellectuelle et citoyenne des lycéens. Elle permet à l'élève de disposer des outils d'analyse proposés par l'économie, la sociologie et les sciences politiques afin de pouvoir mieux saisir les enjeux des grandes questions démocratiques contemporaines, comme la mobilité sociale, les dynamiques de l'emploi, la persistance des inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, les effets de la mondialisation ou les défis de la construction européenne. L'enseignement des SES a aussi participé à la démocratisation du lycée, en accueillant un tiers des bacheliers généraux qui bénéficient par la suite de débouchés diversifiés et de bons taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Comme le prévoit le projet de réforme, avec la suppression des séries actuelles du baccalauréat général, les sciences économiques et sociales occuperaient une place marginale en classe de seconde, ne figureraient même pas dans le tronc commun du cycle terminal et seraient simplement proposées parmi le choix des « spécialités ». Aussi, elle lui demande de lui indiquer les dispositions qu'il entend mettre en oeuvre afin de pérenniser l'enseignement des SES au lycée et d'apporter des réponses aux inquiétudes exprimées par les enseignants de cette discipline.